

## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 21 décembre 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, président  
Monsieur le conseiller Jean Guilbault, vice-président  
Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Christiane Bois	Patrick Paquet
Simon Brouard	François Picard
Yvon Bussièrès	Ginette Picard-Lavoie
Richard Côté	Gérald Poirier
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Chantal Gilbert	Marc Simoneau
Anne Guérette	Odette Simoneau
Geneviève Hamelin	Denise Tremblay Blanchette
Sylvain Légaré	Denise Trudel
Julie Lemieux	Marie France Trudel
Lisette Lepage	Suzanne Verreault
Francine Lortie	Steeve Verret
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

Est absent:

Monsieur le maire Régis Labeaume

À 17 heures, monsieur le président Jean-Marie Laliberté constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### **CV-2009-1375 Adoption de l'ordre du jour**

---

À la demande de M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier, il est proposé de retirer de l'ordre du jour les sommaires décisionnels suivants :

- FN2009-078 intitulé : « *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 relié aux responsabilités d'agglomération de la Ville de Québec* »;

- FN2009-080 intitulé : « *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption des prévisions budgétaires 2010 reliées aux responsabilités d'agglomération de la Ville de Québec* ».

À la demande de monsieur le conseiller Richard Côté, il est proposé de retirer de l'ordre du jour les sommaires décisionnels suivants :

- AJ2009-134 intitulé : « *Ouverture des rues des Prismes, des Sphères et du Clair-Obscur, situées sur les lots 2 483 129 et 2 934 752 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles* »;
- DG2009-153 intitulé : « *Nomination d'un membre du conseil au sein de la Table de concertation pour l'accessibilité universelle* »;
- DG2009-154 intitulé : « *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de deux (2) membres au sein du conseil d'administration de Pôle Québec Chaudière-Appalaches* »;
- DG2009-161 intitulé : « *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de représentants de la Ville de Québec à différents organismes et conseils de bassin* ».

À la demande de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est proposé de modifier le titre du sommaire décisionnel CU2009-105, en remplaçant les mots : « *Vieux-Québec-Montcalm* » par les mots « *Saint-Sacrement-Belvédère* ».

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 décembre 2009, tel qu'il a été modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

#### **CV-2009-1376 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2009**

---

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès demande d'apporter la modification suivante à la résolution CV-2009-1253 :

- à la page 691, retrait des mots « *archevêque de Québec* » dans le texte de la recommandation.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Guilbault,

il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2009, tel qu'il a été modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Rapport verbal de madame la conseillère Geneviève Hamelin sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 décembre 2009**

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la conseillère Geneviève Hamelin fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 décembre 2009.

### **Communications écrites au conseil**

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 novembre 2009.
- Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaire des membres du conseil.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
  - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commandes, pour le mois de novembre 2009;
  - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commandes et demandes de paiement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2009 (**Référence : AP2009-726**)
- Dépôt de la résolution numéro 09-160, adoptée par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale lors de sa séance du 16 décembre 2009 et relative aux tarifs 2010 applicables au service de transport en commun, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.
- Dépôt, par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, des deux documents suivants :
  - Tableau de l'indice des prix à la consommation (mensuel et variation annuelle en pourcentage), en date du 17 décembre 2009;
  - Rapport de monsieur Thierry GNao, en date de décembre 2009, relatif à l'état des chaussées et des trottoirs du district de Saint-Sacrement-Belvédère.

### **Première partie de la période d'intervention des membres du conseil**

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Première période de questions des citoyens**

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par madame Linda Maheux, d'un document en date du 21 décembre 2009, relatif à une série de questions portant notamment sur les négociations avec les policiers, le nouveau colisée, etc.

**CV-2009-1377 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2009- Conception et réalisation d'un projet de rénovations majeures pour le Marché du Vieux-Port - DG2009-163 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2009, demandant que la Ville de Québec engage un montant variant entre 8 à 10 millions de dollars dans le programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 afin de procéder à la conception et à la réalisation d'un projet de rénovations majeures pour le Marché du Vieux-Port.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1378 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de ville tenue le 7 décembre 2009 - Information disponible à ce jour dans le dossier du projet « Le Diamant » ainsi que sur l'emplacement potentiel prévu à la construction du futur lien haute-ville/basse-ville - CU2009-109 (Ra-1511)**

---

Attendu qu'une somme de 300 000 \$, puisée dans l'entente entre la Ville de Québec, la Commission de la Capitale nationale et le ministère des Transports du Québec signée à l'hiver 2007, a été versée à « Ex Machina », dirigé par l'homme de théâtre Robert Lepage, afin de procéder à l'étude de faisabilité du projet « Le Diamant » sous l'autoroute Dufferin-Montmorency;

Attendu que le 17 juin 2008, le versement d'une somme additionnelle de 200 000 \$ a été autorisée par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec, afin d'apporter des modifications à la proposition architecturale d'origine dans le projet « Le Diamant »;

Attendu que le comité sur la mobilité durable, formé récemment par la Ville, étudie actuellement la faisabilité de créer le lien haute-ville/basse-ville tant attendu par les piétons et les cyclistes;

Attendu que l'éventuel lien entre la haute et la basse-ville et le projet « Le Diamant » doivent être réalisés en harmonie;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2009, à l'effet de fournir, à la suite du dépôt par Ex Machina de

l'étude de faisabilité, toute l'information disponible dans le dossier du projet « Le Diamant » ainsi que sur l'emplacement potentiel prévu à la construction du futur lien haute-ville/basse-ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1379 Félicitations à « Les Violons du Roy » et à monsieur Bernard Labadie, directeur musical, pour leur 25<sup>e</sup> anniversaire ainsi qu'aux chanteurs de La Chapelle de Québec pour leur succès au Carnegie Hall de New York**

---

Attendu que « Les Violons du Roy » célèbrent cette année leur 25<sup>e</sup> anniversaire;

Attendu qu'au cours de ces années, ils ont fait vivre des moments inoubliables aux gens de Québec en interprétant de façon magistrale des oeuvres telles que : Le Messie de Handel, Les quatre saisons de Vivaldi et bien d'autres;

Attendu qu'ils ont immortalisé de nombreuses oeuvres sur plus de quinze (15) albums;

Attendu qu'ils ont souligné cet anniversaire en se produisant dans la salle la plus célèbre des États-Unis, soit le Carnegie Hall à New York, en compagnie des chanteurs de La Chapelle de Québec;

Attendu qu'ils ont offert une performance exceptionnelle remplie d'émotions et que les critiques new-yorkaises furent extraordinaires;

Attendu qu'ils font rayonner la ville de Québec par leur remarquable talent;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu de féliciter « Les Violons du Roy » et leur directeur musical, monsieur Bernard Labadie, pour leur 25<sup>e</sup> anniversaire ainsi que les chanteurs de La Chapelle de Québec pour leur grand succès au Carnegie Hall de New York.

Adoptée à l'unanimité

***Projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement aux critères d'évaluation relatifs au groupe formé des zones 41173Ha et 42011Ha de l'Arrondissement de Charlesbourg, R.V.Q. 1599 - AT2009-189***

---

Consultation publique

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1), une assemblée publique de consultation doit être tenue sur le projet de Règlement R.V.Q. 1599.

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement aux critères d'évaluation relatifs au groupe formé des zones 41173Ha et 42011Ha de l'Arrondissement de Charlesbourg*, R.V.Q. 1599.

Les citoyens sont invités à soumettre leurs commentaires.

Monsieur Denis Jean, directeur de la Division de l'urbanisme du Service de l'aménagement du territoire et madame Caroline Houde, urbaniste, sont présents pour répondre aux questions des citoyens.

Le rapport de cette consultation publique sera rédigé et déposé aux membres du conseil de la ville.

**CV-2009-1380** **Demande de délai additionnel jusqu'au 5 avril 2010 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2009 - Inscription de la Ville de Québec dans la démarche proposée par l'« UNICEF international » et le gouvernement du Québec dans le but d'obtenir l'accréditation « Municipalité amie des enfants », et ce, afin de faire progresser localement le respect des droits de l'enfant - LS2009-066 (Ra-1510)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 5 avril 2010, à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 décembre 2009, permettant au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de préparer le cahier de candidature exigé par l'« UNICEF Canada », afin que la Ville de Québec obtienne l'accréditation « Municipalité amie des enfants » et confirme ainsi son rôle de relais afin de faire progresser localement le respect des droits des enfants.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Suspension de la séance**

---

Monsieur le président Jean-Marie Laliberté suspend la séance pour une pause de cinq (5) minutes. Il est 20 h 11.

**Reprise de la séance**

La séance reprend à 20 h 16.

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard, les membres du conseil acceptent que les sommaires décisionnels AJ2009-133 à AJ2009-138 soient soumis en bloc, pour adoption, à l'exception du sommaire décisionnel AJ2009-034 qui a été retiré de l'ordre du jour.

**CV-2009-1381 Ouverture des rues des Yvelines et du Calvados, situées sur le lot 3 977 039 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-133 (Ra-1509)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture des rues des Yvelines et du Calvados, situées sur le lot 3 977 039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1382 Ouverture de la rue de la Pinède, située sur les lots 3 974 906 et 4 173 420 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-135 (Ra-1509)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue de la Pinède, située sur les lots 3 974 906 et 4 173 420 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1383 Ouverture des rues Ovila-Rhéaume, Elmina-Anger et Amélia-Fillion, situées sur les lots 4 121 138, 4 121 139 et 4 121 140 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-136 (Ra-1509)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture des rues Ovila-Rhéaume, Elmina-Anger et Amélia-Fillion, situées sur les lots 4 121 138, 4 121 139 et 4 121 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1384 Ouverture des rues Zoé-Blais, Amélia-Fillion, Elmina-Anger et Douglas, situées sur les lots 3 965 250 et 3 965 252 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-137 (Ra-1509)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture des rues Zoé-Blais, Amélia-Fillion, Elmina-Anger et Douglas, situées sur les lots 3 965 250 et 3 965 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1385 Ouverture des rues de Triton, de la Grande-Ourse, de Mercure, du Zénith et de Vénus, situées sur les lots 3 724 505, 3 739 229, 3 739 230, 3 891 475, 4 107 279 et 4 107 280 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - AJ2009-138 (Ra-1509)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture des rues de Triton, de la Grande-Ourse, de Mercure, du Zénith et de Vénus, situées sur les lots 3 724 505, 3 739 229, 3 739 230, 3 891 475, 4 107 279 et 4 107 280 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1386 Versement d'une somme de 136 816 \$ à « L'Institut Canadien de Québec », afin de couvrir les services de soutien réseau de janvier à juin 2009, pour les bibliothèques « Chrystine-Brouillet » et « Le Tournesol » - CU2009-091 (CT-CU2009-091) — (Ra-1509)**

---

Monsieur le conseiller Richard Côté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'autoriser le versement d'une somme de 136 816 \$ à « L'Institut Canadien de Québec », afin de couvrir les services de soutien réseau de janvier à juin 2009, pour les bibliothèques « Chrystine-Brouillet » et « Le Tournesol ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1387 Attribution d'un toponyme - « Jardins-Mérici, rue des » - District électoral de Saint-Sacrement-Belvédère - Arrondissement de La Cité-Limoilou - CU2009-105 (Ra-1509)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant : « Jardins-Mérici, rue des ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1388 Fermeture de rue et affectation, au domaine privé de la Ville, du lot 1 750 046 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - GI2009-174 (Ra-1509)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue du Grand-Bourg, située sur le lot 1 750 046 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de cent mètres carrés et huit dixièmes (100,8 m<sup>2</sup>), tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1389 Approbation du versement des sommes dues, conformément au point 4 de la lettre d'entente no 3 de la convention collective des professionnels - RH2009-1186 (CT-RH2009-1186) — (Ra-1509)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'approuver le versement des sommes afférentes, conformément aux énoncés du sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux, appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard, les membres du conseil acceptent que les sommaires décisionnels AJ2009-142 à AJ2009-148 soient soumis en bloc, pour adoption.

**CV-2009-1390 Ouverture du boulevard Henri-Bourassa et de la rue des Nations Est, situés sur le lot 4 183 286 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-142 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture du boulevard Henri-Bourassa et de la rue des Nations Est, situés sur le lot 4 183 286 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1391 Ouverture de la rue Dunham, située sur le lot 4 105 137 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-143 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue Dunham, située sur le lot 4 105 137 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1392 Ouverture de la rue Dagneau, située sur le lot 2 437 155, de la rue de Méjanès, située sur le lot 2 402 210 et des rues Dagneau et de Méjanès, situées sur le lot 2 401 360 du cadastre du Québec - Arrondissement de Beauport - AJ2009-144 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture :

- de la rue Dagneau, située sur le lot 2 437 155;
- de la rue de Méjanès, située sur le lot 2 402 210;
- des rues Dagneau et de Méjanès, situées sur le lot 2 401 360;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1393 Ouverture de la rue des Verdiers et de l'avenue des Fauvettes, situées sur le lot 4 349 456 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-145 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue des Verdiers et de l'avenue des Fauvettes, situées sur le lot 4 349 456 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1394 Ouverture de la Côte du Paysage, située sur le lot 4 346 379 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-146 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la Côte du Paysage, située sur le lot 4 346 379 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1395 Ouverture de différentes rues dans l'Arrondissement des Rivières - AJ2009-147 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture des rues suivantes :

- la rue des Gaulis, située sur les lots 2 910 465 et 3 303 616;
- la rue de la Girandole, située sur les lots 2 815 617, 3 032 136 et 3 303 618;
- la rue du Gerموir, située sur les lots 2 734 422, 3 027 753 et 3 052 939;
- la rue de la Gerboise, située sur les lots 2 734 422, 3 052 939 et 3 303 618;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1396 Ouverture de la rue Francis-Byrne, située sur les lots 1 937 006, 1 937 007 et 2 058 313, de la 52<sup>e</sup> Rue Ouest et de la 7<sup>e</sup> Avenue Ouest, situées sur le lot 1 033 230, tous du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - AJ2009-148 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue Francis-Byrne, située sur les lots 1 937 006, 1 937 007 et 2 058 313, de la 52<sup>e</sup> Rue Ouest et de la 7<sup>e</sup> Avenue Ouest, situées sur le lot 1 033 230, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1397 Autorisation à l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - Paiement de l'avis de modification numéro 1 au contrat pour l'opération du dépôt à neige Hêtrière (VQ-39017) - AP2009-648 (CT-2183935) — (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Guilbault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge à payer une dépense supplémentaire de 314 380,92 \$ incluant les taxes, au contrat adjugé à « Entreprises Paradis Paysagistes inc. », en vertu de la résolution CV-2007-0925, adoptée le 15 octobre 2007, dans le but d'opérer le dépôt à neige Hêtrière, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1398 Adjudication d'un contrat pour des travaux de câblage extérieur - Interbâtiment - Réseaux informatiques et téléphoniques - Période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011 (VQ-42003) - AP2009-709 (CT-AP2009-709) — (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adjuger, à « Pagui inc. », le contrat en vue d'obtenir les services des travaux de câblage extérieur, interbâtiment, réseaux informatiques et téléphoniques, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011,

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42003 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 20 novembre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1399 Adjudication de contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux - Période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 30 avril 2014 (VQ-42051) - Arrondissement de Beauport - AP2009-711 (CT-2187565, CT-2187625) — (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, le contrat en vue de travaux d'entretien sanitaire de divers bâtiments municipaux, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 30 avril 2014, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42051 et selon les tarifs mensuels de leur soumission respective :

- « Entretien A.F. S.E.N.C. », pour le lot 1, pour un montant de 180 409,13 \$ incluant les taxes, selon sa soumission en date du 20 novembre 2009;
- « Les Services McKinnon inc. », pour les lots 2, 3 et 4, pour un montant de 880 239,88 \$ incluant les taxes, selon sa soumission en date du 18 novembre 2009;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1400 Résiliation du contrat de services techniques en dessins - spécialité bâtiments, adjugé à « Domofax inc. », pour les lots A et C (VQ-41453) - AP2009-713 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de résilier, à compter du 16 décembre 2009, le contrat de services techniques en dessins - spécialité bâtiments adjugé à « Domofax inc. », pour les lots A et C, en vertu de la résolution CE-2009-1367, adoptée le 30 juin 2009, au cours de la période du 2 juillet 2009 au 1<sup>er</sup> juillet 2010 (VQ-41453).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1401 Autorisation à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Paiement de l'avis de modification numéro 1 au contrat en vue de l'opération du dépôt à neige Henri-Bourassa (VQ-39017) - AP2009-714 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à payer une dépense supplémentaire de 485 775,81 \$ incluant les taxes au contrat adjudgé à « Entreprises Paradis Paysagistes inc. », en vertu de la résolution CV-2007-0854, adoptée le 17 septembre 2007, dans le but d'opérer le dépôt à neige Henri-Bourassa, conformément à l'avis de modification numéro 1.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1402 Autorisation à l'Arrondissement de Beauport - Paiement de l'avis de modification numéro 1 au contrat pour l'opération du dépôt à neige D'Estimauville (VQ-39017) - AP2009-715 (CT-2159265, CT-2166468, CT-2168844, CT-2169929, CT-2171404, CT-2171896, CT-2178249, CT-2183927, CT-2183927) — (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu d'autoriser l'Arrondissement de Beauport à payer une dépense supplémentaire de 188 429,86 \$ incluant les taxes, au contrat adjudgé à « Excavation A. Beaudoin inc. », en vertu de la résolution CV-2007-0797, adoptée le 4 septembre 2007, dans le but d'opérer le dépôt à neige D'Estimauville, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1403 Adjudication d'un contrat en vue du contrôle et du gardiennage des lieux d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps et de Saint-Joachim - Période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 31 janvier 2013, incluant deux (2) années d'option, soit du 1<sup>er</sup> février 2013 au 31 janvier 2015 (VQ-42105) - AP2009-723 (CT-2188004) — (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adjuger, à « Les Services McKinnon inc. », le contrat en vue du contrôle et du gardiennage pour les lieux d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps et de Saint-Joachim, au cours de la période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 31 janvier 2013, incluant deux (2) années d'option, soit du 1<sup>er</sup> février 2013 au 31 janvier 2015, pour un montant de 160 764,05 \$ incluant les taxes,

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42105 et à sa soumission, en date du 17 novembre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1404 Adjudication de contrats en vue des travaux de réfection de toitures d'immeubles de la Ville de Québec, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du 23 janvier 2010 (VQ-42230) - AP2009-741 (CT-AP2009-741) — (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adjuger, à « Raymond Martin ltée », le contrat en vue des travaux de réfection de toitures d'immeubles de la Ville de Québec pour les lots 1, 2 et 3, d'une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du 23 janvier 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42230 et aux tarifs horaires de sa soumission, en date du 10 décembre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1405 Acceptation de l'offre d'achat présentée par « GM Développement inc. », « Ogesco Construction inc. » et « Pierre Martin et Associés Design et Architecture inc. », à l'égard d'un immeuble sans bâtisse, situé sur le lot 4 489 472 du cadastre du Québec et permission d'occuper une partie du lot 4 489 473 du susdit cadastre - DE2009-123 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu :

- 1° d'accepter l'offre d'achat signée par les compagnies « GM Développement inc. », « Ogesco Construction inc. » et « Pierre Martin et Associés Design et Architecture inc. », à l'endroit d'un terrain vague situé sur l'avenue D'Estimauville, d'une superficie de cinq-mille-trois-cent-dix mètres carrés (5 310 m<sup>2</sup>) et désigné comme étant le lot 4 489 472 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel qu'illustré au plan de localisation joint en annexe 3 au sommaire décisionnel, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au document joint en annexe 2 audit sommaire;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 53,82 \$ le mètre carré, pour un montant de 285 784,20 \$, dont 20 226,79 \$ seront versés au fonds pour parcs et terrains de jeux et 265 558,41 \$, au fonds général de la

Ville. Un acompte de 28 578,42 \$ a déjà été versé lors de la signature de l'offre d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;

- 3° d'accorder la permission d'occuper une partie du lot 4 489 473 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, contigu à l'immeuble ci-dessus, le tout tel qu'il apparaît au document joint en annexe au sommaire décisionnel, afin d'entreposer tout matériel et équipement requis pour la préparation du terrain et la construction subséquente du bâtiment de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1406** **Modification, par résolution, du Règlement sur la réalisation, pour l'année 2009 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1514 - DE2009-134 (Ra-1510)**

---

Attendu que le 4 mai 2009, le conseil de la ville a adopté le *Règlement sur la réalisation, pour l'année 2009 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1514;

Considérant que le budget total consacré en avril 2009 à la mise en oeuvre de la phase VI du Programme Rénovation Québec (PRQ), financé conjointement par la Ville et la Société d'habitation du Québec (SHQ), avait été réparti entre les différents volets du PRQ au meilleur des connaissances des différents dossiers et qu'un montant de 2 millions de dollars avait été alloué au volet « construction neuve et recyclage à des fins résidentielles »;

Considérant le contexte où le taux d'innoculation des logements locatifs privés est très faible et qu'un besoin en nouveaux logements se fait sentir, il y a lieu de transférer une somme de 1 700 000 \$ au volet « construction neuve et recyclage à des fins résidentielles » et de diminuer en conséquence le montant de 6 millions de dollars initialement prévu au volet « rénovation résidentielle - remise en état des logements et stabilisation », qui passera ainsi à 4 300 000 \$ pour l'exercice en cours;

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet d'amender un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de modifier le *Règlement sur la réalisation, pour l'année 2009 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1514, comme suit :

- 1° « l'article 1 de l'annexe I de ce règlement est modifié par le remplacement de « 2 000 000 \$ » par « 3 700 000 \$ »;
- 2° le paragraphe 2° de l'article 3 de l'annexe I de ce règlement est modifié par le remplacement de « 6 000 000 \$ » par « 4 300 000 \$ »;
- 3° la fin de l'annexe I de ce règlement est modifiée par :
  - a) l'insertion, après « Annexe préparée le 6 avril 2009 », de « et révisée le 29 octobre 2009 »;
  - b) le remplacement du nom du signataire de l'annexe « Charles Marceau, analyste financier » par « Frédéric Brie, conseiller en gestion financière ». »

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1407 Prolongement de la rue de l'Etna et ouverture de trois (3) nouvelles rues - District électoral de Val-Bélair (27) - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2009-142 (CT-DE2009-142) — (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9169-9744 Québec inc. » et « 9184-3284 Québec inc. », comprenant notamment la construction de trois (3) nouvelles rues et le prolongement de la rue de l'Etna, sur une longueur approximative de six-cent-dix mètres linéaires (610 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « 9169-9744 Québec inc. » et « 9184-3284 Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « 9169-9744 Québec inc. » et « 9184-3284 Québec inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « 9169-9744 Québec inc. » et « 9184-3284 Québec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou

complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;

- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville, en application de l'entente;
- 8° d'autoriser un investissement de 3 000 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1408 Abrogation de la résolution CV-2009-1124 - Prolongement de la rue Boyte et construction de deux (2) nouvelles rues - District électoral des Monts (19) - Arrondissement de Charlesbourg - DE2009-146 (CT-DE2009-146) — (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2009-1124, adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2009, relative au prolongement de la rue Boyte et à la construction de deux (2) nouvelles rues;
- 2° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9188-7885 Québec inc. », qui implique le prolongement de la rue Boyte ainsi que la construction de deux (2) nouvelles rues à être nommées plus tard, sur une longueur approximative de quatre-cent-cinquante mètres linéaires (450 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 3° d'autoriser « 9188-7885 Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 4° d'autoriser « 9188-7885 Québec inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 5° d'autoriser la conclusion, avec « 9188-7885 Québec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures, des équipements municipaux ainsi que des servitudes requises réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux,

conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;

- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 8° d'autoriser un investissement de 10 180 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, R.V.Q. 1194;
- 9° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour les nouvelles rues réalisées et cédées à la Ville, en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1409 Nomination d'un membre et désignation d'un président au sein du Comité consultatif agricole (CCA) - DG2009-147 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de nommer monsieur Jean Guilbault, à titre de membre et président du Comité consultatif agricole, en remplacement de monsieur Guy Perrault.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1410 Nomination de membres au sein du Conseil interculturel de Québec - DG2009-150 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de désigner madame Michelle Morin-Doyle, conseillère municipale et membre du comité exécutif et monsieur Yvon Bussières, conseiller municipal, à titre de membres du Conseil interculturel de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1411 Nomination des membres au sein du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) - DG2009-152**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° de désigner madame Geneviève Hamelin, conseillère municipale et membre du comité exécutif ainsi que madame Anne Guérette, conseillère municipale, à titre de membres du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC), en remplacement de messieurs Michel Fecteau et Raymond Dion, et ce, jusqu'au 1er mai 2010;
- 2° de désigner madame Geneviève Hamelin à titre de présidente du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC);
- 3° de désigner monsieur Jean Mignault, du Service des finances, à titre de représentant de la Ville de Québec, jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2010, en remplacement de monsieur Guy Martineau.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1412 Bail entre la Ville de Québec et « Société immobilière Camont inc. » relativement à la location du local 200 de l'immeuble sis au 65, rue Sainte-Anne - Arrondissement de La Cité-Limoilou - GI2009-140 (CT-GI2009-140) — (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel la « Société immobilière Camont inc. » loue, à la Ville de Québec, le local 200 de l'immeuble sis au 65, rue Sainte-Anne, pour une période de trois (3) ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et se terminant le 30 juin 2013, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'amendement joint en annexe au sommaire décisionnel.

Les fonds requis seront puisés à l'activité 1710800 (Gestion des immeubles) au budget d'opération des années 2010, 2011, 2012 et 2013, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1413 Bail entre la Ville de Québec et « Groupe pétrolier Olco inc. » relativement à la location d'un local sis au 5080, boulevard Wilfrid-Hamel - Arrondissement des Rivières - GI2009-167 (CT-GI2009-167) — (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel « Groupe pétrolier Olco inc. » loue, à la Ville de Québec, un local sis au 5080, boulevard Wilfrid-Hamel, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2013, le tout selon les conditions mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1414 Fermeture de rue et affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 1 530 501 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - GI2009-177 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'ordonner la fermeture d'une partie de la rue Léonard, située sur le lot 1 530 501 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de six-cent-quarante-deux mètres carrés (642 m<sup>2</sup>), tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1415 Vente du lot 3 967 603 du cadastre du Québec, situé en bordure du boulevard Neilson - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - GI2009-179 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'autoriser la vente, à « Nova Construction Plus (JPR) inc. », pour un montant de 157 725 \$ plus les taxes si applicables, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 967 603 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de sept-cent-quatre-vingt-quatre mètres carrés et sept dixièmes (784,7 m<sup>2</sup>), situé en bordure du boulevard Neilson, tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles

mentionnées au devis de soumission et au formulaire de soumission présentés par « Nova Construction Plus (JPR) inc. », tels qu'annexés au sommaire décisionnel.

Le solde à payer est de 145 725 \$ plus les taxes si applicables, compte tenu d'un acompte de 12 000 \$ déjà versé lors du dépôt de la soumission.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1416 Affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 1 208 372 du cadastre du Québec - Arrondissement de Charlesbourg - GI2009-181 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'affecter, au domaine privé de la Ville, une partie du lot 1 208 372 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de deux-cent-onze mètres carrés et sept dixièmes (211,7 m<sup>2</sup>), tel que montré au plan et à la description technique préparés par monsieur Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, le 7 décembre 2009, sous le numéro 7456 de ses minutes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1417 Cession de droits - lot 745-P du cadastre de la paroisse de Charlesbourg - Arrondissement de Charlesbourg - GI2009-182 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu que la Ville de Québec renonce à ses droits ou à ceux qu'elle pourrait avoir à l'égard d'une partie du lot 745-A du cadastre de Charlesbourg ou du lot 1 151 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1418 Taux d'intérêt et pénalités applicables sur les sommes dues à la Ville - FN2009-075 (Ra-1511)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de décréter ce qui suit :

- 1° les taxes et autres sommes dues à la Ville portent intérêt, à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées, au taux de cinq pour cent (5 %) par année;
- 2° une pénalité de zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) des taxes exigibles est imposée par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de cinq pour cent (5 %) par année;
- 3° la présente résolution remplace la résolution CV-2004-1243, adoptée le 6 décembre 2004;
- 4° la présente résolution a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1419 Fermeture de rue et affectation, au domaine privé de la Ville, du lot 1 750 210 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - GI2009-184 (Ra-1511)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'ordonner la fermeture de la rue projetée, constituée du lot 1 750 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1420 Retraite de monsieur Serge Viau (003401), directeur général associé à la Direction générale, le 1<sup>er</sup> janvier 2010 - RH2009-1290 (Ra-1511)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu de prendre acte de la retraite de monsieur Serge Viau (003401), directeur général associé à la Direction générale, le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1421 Remerciements et hommage à monsieur Serge Viau**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu que le conseil de la ville remercie monsieur Serge Viau et lui rende hommage pour l'ensemble de sa carrière à la Ville de Québec. Il est résolu de souligner, plus particulièrement, l'apport de monsieur Serge Viau comme haut fonctionnaire qui, depuis 1982, a été au coeur de toutes les grandes orientations et des principaux projets d'aménagement et de développement de la Ville. Successivement directeur de l'urbanisme, directeur de la planification et directeur général de l'ancienne Ville de Québec, monsieur Viau a été ensuite directeur général adjoint au développement durable depuis la fusion municipale de 2002. Sa contribution a marqué la Ville, notamment en réussissant à marier les concepts du patrimoine et de la modernité, dont les réalisations dans ces domaines ont façonné la Ville que l'on connaît aujourd'hui.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente d'assemblée du conseil d'agglomération et membre du comité exécutif, proposera, au nom de monsieur le maire, les dossiers devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 22 décembre 2009.

**CV-2009-1422 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acceptation de l'avenant numéro 5 au contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et « Stadacona S.E.C. », relativement à l'invocation d'un cas de force majeure - TP2009-053 (Ra-1509)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Chantal Gilbert,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acceptation de l'avenant numéro 5 en complément au contrat de vente de vapeur en vigueur entre la Ville de Québec et la papeterie « Stadacona S.E.C. », relativement à l'invocation d'un cas de force majeure, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant au contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1423 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appui, à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, relativement à une demande d'exclusion du territoire agricole adressée à la Commission de protection du territoire agricole, à l'égard des lots 3 055 605 et 2 814 752 du cadastre du Québec - AT2009-303**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appui à la demande de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures adressée à la Commission de protection du territoire agricole, visant l'exclusion du territoire agricole des lots 3 055 605 et 2 814 752 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1424 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2009-162 modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin d'établir une superficie minimale d'occupation au sol pour les bâtiments dans les zones commerciales de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-304 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2009-162 modifiant le Règlement de zonage 480-85 afin d'établir une superficie minimale d'occupation au sol pour les bâtiments dans les zones commerciales de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1425 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2009-176 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, REGVSAD-2009-176, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-307 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 2009-176 modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, REGVSAD-2009-176, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1426 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat en vue de l'acquisition de compteurs d'eau avec module radiophonique couplé ou intégré au registre et d'un système mobile de relève par radiofréquence (VQ-41744) - AP2009-461 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Les Produits Mastermeter Canada inc. », d'un contrat en vue de l'acquisition de compteurs d'eau avec module radiophonique couplé ou intégré au registre et d'un système mobile de relève par radiofréquence, pour une période de trente-six (36) mois à compter de la date d'adjudication du contrat, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41744 et aux prix unitaires de sa soumission, en date du 24 septembre 2009, pour les lots 1 à 4 inclusivement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1427 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CV-2005-0068 et la nomination d'un représentant de la Ville de Québec au sein du comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Joachim et au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur - DG2009-131 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la résolution CV-2005-0068 de façon à ce que la dénomination « Arrondissement de Limoilou », utilisée dans la description détaillée du fonctionnement du comité de vigilance pour l'incinérateur, soit changée pour « Arrondissement de La Cité-Limoilou »;
- 2° la nomination de monsieur Simon Brouard afin de siéger au comité de vigilance pour le lieu d'enfouissement technique de Saint-Joachim et au

comité de vigilance pour l'incinérateur;

- 3° la demande, au conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, afin de désigner deux (2) représentants élus en remplacement de monsieur Alain Loubier et de madame Anne Beaulieu, au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1428 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 au contrat de services professionnels, relatif à la surveillance des travaux de construction des usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg - DG2009-140 (CT-2186642) — (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 50 000 \$ excluant les taxes au contrat adjudgé à « Génio experts-conseils inc. », relatif à la surveillance des travaux de construction des usines de traitement de l'eau potable de Beauport et de Charlesbourg, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1429 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec - DG2009-148 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Simon Brouard, à titre de membre du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec, en remplacement de madame Louise Lapointe, et ce, jusqu'au 16 juin 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1430 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Québec (CLD de Québec) - DG2009-158 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des personnes suivantes, à titre d'administratrices au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de Québec (CLD de Québec) :

- madame Suzanne Verreault;
- madame Julie Lemieux;

en remplacement de madame Carole Bégin-Giroux et de monsieur Richard Côté.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le conseiller Richard Côté propose, au nom du maire, le sommaire DG2009-160 intitulé : *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) et de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC)*, puisque madame la conseillère Geneviève Hamelin est l'une des membres nommés.

**CV-2009-1431 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) et de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) - DG2009-160 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des personnes suivantes :

- madame Geneviève Hamelin, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), pour une période de trois (3) ans et membre du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC), pour une période de deux (2) ans, en remplacement de monsieur Raymond Dion;
- madame Christiane Bois, conseillère municipale, à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), pour une période de trois (3) ans, en remplacement de monsieur Pierre Maheux;
- madame Anne Guérette, conseillère municipale, à titre de membre du conseil d'administration de la Société municipale d'habitation Champlain

(SOMHAC), pour une période de deux (2) ans, en remplacement de monsieur Michel Fecteau.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1432 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres au sein du comité consultatif Port/Ville - DG2009-162 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abrogation des résolutions CV-2008-0046 et CV-2006-0742;
- 2° la nomination de messieurs François Picard et Patrick Paquet, à titre de membres du comité consultatif Port/Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1433 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des conclusions d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 95 000 000 \$, effectué le 1er décembre 2009 - FN2009-071 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 95 000 000 \$, en date du 16 décembre 2009, avec une échéance moyenne de six (6) ans et deux (2) mois, pour un coût réel de 3,89443 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1434 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition d'une partie du lot 2 814 311 du cadastre du Québec - Construction d'une nouvelle caserne de pompiers sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - GI2009-176 (CT-GI2009-176) — (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition d'une partie du lot 2 814 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 528 580 du susdit cadastre, appartenant à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, pour un montant de 320 689 \$ excluant les taxes, en vue de l'implantation d'une nouvelle caserne de pompiers sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1435 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des modifications apportées à certaines annexes jointes au sommaire décisionnel G12007-189 - Projet de garage de La Haute-Saint-Charles - Disponibilité des fonds pour l'acquisition de terrains - GI2009-183 (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° de prendre acte des modifications apportées aux annexes jointes au sommaire décisionnel GI2007-189 (4 février 2008, relativement au Règlement R.A.V.Q. 308) afin de libérer une somme de 235 000 \$ afin de l'affecter à l'acquisition de terrains requis pour la construction du garage de La Haute-Saint-Charles. Ces modifications sont identifiées à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de prendre acte qu'une somme de 30 000 \$, provenant d'un solde d'un projet terminé (Atelier municipal Marie de l'Incarnation, fiche 843006-A), sera également affectée à ce projet.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1436 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption des modifications à la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2009-1229 (CT-RH2009-1229) — (Ra-1510)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption des modifications proposées à la nomenclature des emplois fonctionnaires et d'adopter la nomenclature des emplois modifiés, conformément au document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1437 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour l'acquisition de la mise à jour et l'entretien d'un logiciel de gestion des dossiers et des photographies judiciaires, d'analyse et de gestion des empreintes digitales et de la biométrie (VQ-35739) - AP2009-605 (CT-2188126) — (Ra-1511)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, ce qui suit :

- 1° de mettre fin au contrat d'acquisition d'un logiciel de gestion des dossiers et des photographies judiciaires, d'analyse et de gestion des empreintes digitales et de la biométrie adjudgé à « Unicom Gestion unifiée des Communications inc. », à la suite de la demande de soumissions publiques VQ-35739 et de la résolution CA-2006-0153 adoptée le 16 mai 2006;
- 2° d'adjuger, à « Technologies Excellium inc. », un contrat en vue de la mise à jour du logiciel de gestion des dossiers et des photographies judiciaires, d'analyse et de gestion des empreintes digitales et de la biométrie, au montant de 107 005,50 \$ incluant les taxes;
- 3° d'adjuger, à « Technologies Excellium inc. », un contrat d'entretien de trois (3) années, pour le logiciel de gestion des dossiers et des photographies judiciaires, d'analyse et de gestion des empreintes digitales et de la biométrie, au montant annuel de 40 070,63 \$ incluant les taxes, pour un total de 120 211,88 \$ incluant les taxes.
- 4° de retourner au surplus non affecté de l'agglomération un montant de 199 433,60 \$ qui a été approprié pour permettre l'acquisition et l'implantation du progiciel UNIDAC;
- 5° d'approprier un montant de 147 076,13 \$ à même le surplus non affecté de l'agglomération pour permettre l'acquisition de la mise à jour du logiciel UNIDAC et le contrat d'entretien pour l'année 2010.

Ce contrat demeure sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1438 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Le Carnaval de Québec », qui se tiendra du 29 janvier au 14 février 2010, relativement au versement d'une subvention au montant de 270 000 \$ et à la fourniture de services, pour un montant de 222 000 \$ - DT2009-110 (CT-DT2009-110) — (Ra-1511)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Le Carnaval de Québec », relativement au versement de la subvention de 270 000 \$, dans le cadre du « Carnaval de Québec », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation pour le versement d'une subvention au montant de 270 000 \$ à « Le Carnaval de Québec », en vue de l'organisation et de la tenue de cet événement, qui se tiendra du 29 janvier au 14 février 2010, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes pour le Bureau du développement touristique et des grands événements;
- 3° la prise d'acte des dépenses des services municipaux reliées à la tenue de la prochaine édition du « Carnaval de Québec », soit la somme de 222 000 \$, ces fonds étant disponibles dans chacun des services municipaux concernés, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes pour chacun des services mentionnés au volet « Impacts financiers ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1439 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Spectacle aérien international de Québec inc. », relativement au versement d'une subvention de 180 000 \$, dans le cadre de la réalisation de l'événement « Spectacle aérien international de Québec 2010 » et aide technique - DT2009-125 (CT-DT2009-125) — (Ra-1511)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Spectacle aérien international de Québec inc. », relativement au versement de la subvention de 180 000 \$, dans le cadre de la réalisation de l'événement « Spectacle aérien international de Québec 2010 », le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au

sommaire décisionnel;

- 2° l'autorisation pour le versement d'une subvention au montant de 180 000 \$, à « Spectacle aérien international de Québec inc. », en vue de l'organisation et de la tenue de cet événement, qui se déroulera du 11 au 13 juin 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1440** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du budget de fonctionnement 2010 d'ExpoCité - EX2009-024 (Ra-1511)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du budget de fonctionnement d'ExpoCité pour l'exercice financier 2010, joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1441** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du budget du Réseau de transport de la Capitale pour l'exercice financier 2010 - FN2009-079 (Ra-1511)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du budget du Réseau de transport de la Capitale pour l'exercice financier 2010, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1442** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la convention collective intervenue avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA), qui représente des employés occasionnels d'ExpoCité et du domaine de la culture, des loisirs, des sports et de la vie communautaire - RH2009-1288 (CT-RH2009-1288) — (Ra-1511)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la convention collective intervenu avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA), qui représente des employés occasionnels d'ExpoCité et du domaine de la culture, des loisirs, des sports et de la vie communautaire, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel et conformément aux conditions indiquées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1443 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du renouvellement de la convention collective du personnel occasionnel du secteur des loisirs - RH2009-1312 (CT-RH2009-1312) — (Ra-1511)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du renouvellement de la convention collective du personnel occasionnel du secteur des loisirs, selon les conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, au Service des ressources humaines, pour modifier la convention collective du personnel occasionnel du secteur des loisirs, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492 (AT2009-321)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est proposé de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492;*
- 2° l'adoption du document intitulé : « *Document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec devra apporter à sa réglementation* »

*d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement par l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492 ».*

**CV-2009-1444 Amendement à la proposition principale - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du projet et du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492 - AT2009-321 (Ra-1510)**

---

Attendu que le Conseil de quartier s'est opposé à la modification de la zone 72006Ha de zonage forestier en habitation par le dépôt d'un mémoire dans le cadre de l'harmonisation du règlement d'urbanisme;

Attendu que les citoyens avoisinant le secteur de la zone 72006Ha ont également déposé un mémoire s'opposant au dézonage de ce territoire;

Attendu que lors de la consultation publique portant sur le Plan vert, bleu, blanc, en juin dernier, le Conseil de quartier de Saint-Émile a déposé un mémoire afin de recommander l'inclusion du secteur situé au nord du lac à la Grenouille au réseau municipal, compte tenu de la richesse écologique du milieu et aussi parce qu'il est déjà utilisé par bon nombre d'adeptes d'activités à caractères récréatifs;

Attendu que le plan directeur de quartier Saint-Émile, en voie de réalisation, proposera la protection des espaces et des milieux humides sur son territoire et que le secteur visé en comporte deux (2) d'importance, dont le lac à la Grenouille et une hêtraie;

Attendu que les membres du conseil de quartier de Saint-Émile comprennent que la Ville de Québec doit redéfinir son périmètre d'urbanisation, mais se questionnent sur l'urgence d'inclure ce secteur dans le projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

1° de retirer la zone correspondant au prolongement de la rue Vézina jusqu'au boulevard de la Colline du projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492;*

2° de procéder avant tout à l'étude du potentiel récréatif de ce secteur ainsi que de sa mise en valeur sur le plan écologique.

Monsieur le conseiller Steeve Verret, appuyé par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie, demande le vote.

Ont voté en faveur : madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie et monsieur le conseiller Steeve Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Christiane Bois, Simon Brouard, Yvon Bussièrès, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Anne Guérette, Jean Guilbault, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Patrick

Paquet, François Picard, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel et Suzanne Verreault.

En faveur : 2

Contre : 23

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

**CV-2009-1445** *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492 - AT2009-321 (Ra-1510)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492;*
- 2° l'adoption du document intitulé : « *Document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec devra apporter à sa réglementation d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement par l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation, R.A.V.Q. 492* ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1446** *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à une nouvelle dépense d'immobilisation de nature mixte, R.A.V.Q. 518 - Renonciation au droit d'opposition - FN2009-074 (Ra-1510)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à une nouvelle dépense d'immobilisation de nature mixte*, R.A.V.Q. 518.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001, au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes relativement à une nouvelle dépense d'immobilisation de nature mixte*, R.A.V.Q. 518.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1447** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'agrandissement du Centre de foires d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 525 et la demande de subvention additionnelle au « Fonds Chantiers-Canada » - Projet d'agrandissement du Centre de foires d'ExpoCité - Renonciation au droit d'opposition - AJ2009-152 (Ra-1511)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'agrandissement du Centre de foires d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 525;
- 2° l'autorisation, aux services administratifs, à présenter, pour et au nom de la Ville, une demande de subvention additionnelle au Fonds Chantiers-Canada sur la base d'un projet d'agrandissement du Centre de foires d'ExpoCité d'un coût estimé de 35 094 733 \$.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001, au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'agrandissement du Centre de foires d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 525.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1448** **Fourniture, par le conseil d'Arrondissement de Beauport au conseil de la ville, des services de certains fonctionnaires relativement à un contrat dont le financement est prévu par un règlement d'emprunt - A5DA2009-1004 (Ra-1510)**

---

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un

conseil d'arrondissement peut fournir, au conseil de la ville, des services reliés aux compétences de ce dernier;

Considérant que certains objets d'un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville concernent des projets à être réalisés sur le territoire de l'Arrondissement de Beauport;

Considérant qu'il y a lieu de déléguer à des fonctionnaires qui relèvent du conseil d'arrondissement le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat à être financé à même un règlement d'emprunt;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'accepter l'offre du conseil d'Arrondissement de Beauport à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services du directeur d'arrondissement et des directeurs de division afin que le comité exécutif puisse leur déléguer le pouvoir d'autoriser une dépense et d'octroyer un contrat dont le montant ne dépasse pas la somme de 100 000 \$ pour le directeur d'arrondissement ou, en cas d'incapacité d'agir de ce dernier, le directeur de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif et de 25 000 \$ pour un directeur de division et dont le financement est prévu à même un règlement d'emprunt adopté par le conseil de la ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2009-1449 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le versement, pour l'année 2009, d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1571 - CU2009-085 (Ra-1495)**

---

Monsieur le conseiller Richard Côté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le versement, pour l'année 2009, d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'augmenter de 40 900 \$ le montant de la dépense autorisée ainsi que celui de l'emprunt décrété et d'établir ceux-ci à la somme de 1 440 900 \$.

Ce règlement modifie également la répartition de la subvention versée à l'Institut Canadien de Québec pour tenir compte qu'il n'a pas la gestion des bibliothèques Chrystine-Brouillet et Le Tournesol de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2009-1450 Abrogation de la résolution CV-2009-0443, adoptée le 20 avril 2009 - CU2009-085 (Ra-1495)**

---

Monsieur le conseiller Richard Côté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2009-0443, adoptée par le conseil de la ville le 20 avril 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1451 Conclusion d'une convention entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec, relative à une aide financière « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » pour l'année 2009 - Annulation d'un protocole d'entente - CU2009-085 (Ra-1495)**

---

Monsieur le conseiller Richard Côté déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une convention à intervenir entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et au nom du gouvernement du Québec et la Ville de Québec, concernant les modalités applicables au versement d'une aide financière au montant de 1 440 900 \$, à la Ville de Québec, dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », pour l'année 2009, en vue de l'achat de divers documents, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° de rescinder et de déclarer de nul effet le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec et l'« Institut Canadien de Québec », le 4 juin 2009, mais non en vigueur, quant au versement d'une subvention à l'« Institut Canadien de Québec » pour l'achat de documents destinés aux bibliothèques « Le Tournesol » et « Chrystine- Brouillet ». L'annulation de ce protocole d'entente devient effective à la date d'adoption de la résolution par le conseil de la ville;

3° de demander au greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, de transmettre la décision de la Ville à l'« Institut Canadien de Québec ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2009-1452** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des activités de plein air du Centre de glisse Myrand, R.V.Q. 1439 - LS2009-062 (Ra-1509)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin de prévoir une nouvelle tarification des activités de plein air du Centre de glisse Myrand situé dans l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2009-1453** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement VQN-2 « sur le numérotage des bâtiments » de l'ancienne Ville de Québec relativement à la rue des Jardins-Mérici, R.V.Q. 1584 - A1GT2009-1022 (Ra-1510)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le numérotage des bâtiments* de l'ancienne Ville de Québec afin de prévoir une exception pour la rue des Jardins-Mérici.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2009-1454** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les services professionnels pour la réalisation d'une place publique dans le secteur D'Estimauville de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1619 - AT2009-306 (Ra-1511)*

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur les services professionnels pour la réalisation d'une place publique dans le secteur D'Estimauville de l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin de traduire la nouvelle orientation d'écoquartier donnée par la ville à ce secteur ainsi que la révision des priorités d'aménagement.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

**CV-2009-1455** *Règlement sur des services professionnels relatifs à l'élaboration d'un plan directeur détaillé de mise en valeur et de développement du secteur de l'étang de la Côte situé dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1529 - AT2009-074 (Ra-1507)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des services professionnels relatifs à l'élaboration d'un plan directeur détaillé de mise en valeur et de développement du secteur de l'étang de la Côte situé dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1529.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1456** *Règlement sur l'institution du système de colistier, R.V.Q. 1572 - AJ2009-141 (Ra-1507)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'institution du système de colistier, R.V.Q. 1572.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1457** *Règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement au remorquage de véhicules, R.V.Q. 1588 - A1GT2009-1010 (Ra-1506)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'autorisation à délivrer des constats d'infraction relativement au remorquage de véhicules*, R.V.Q. 1588.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-1458** *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs relativement à de nouvelles délégations, R.V.Q. 1596 - AJ2009-129 (Ra-1506)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Odette Simoneau,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation au comité exécutif de certains pouvoirs relativement à de nouvelles délégations*, R.V.Q. 1596.

Après discussion, le vote est demandé.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Anne Guérette, Jean Guilbault, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel et Suzanne Verreault.

A voté contre : monsieur le conseiller Yvon Bussières.

En faveur : 23

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2009-1459** *Modification à l'ordre du jour*

---

Monsieur le conseiller Richard Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Picard, demande de modifier l'ordre du jour afin de traiter les points 13 intitulé : « *Deuxième période de questions des citoyens* » et 14 intitulé : « *Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil* » avant le sommaire décisionnel AJ2009-091 intitulé : « *Règlement sur le traitement des membres du conseil à la suite de la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1593* ».

En vertu de l'article 38 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande.

## **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

## **Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **CV-2009-1460 *Règlement sur le traitement des membres du conseil à la suite de la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1593 - AJ2009-091 (Ra-1503)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est proposé d'adopter le *Règlement sur le traitement des membres du conseil à la suite de la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1593.*

(En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, le vote sur le Règlement R.V.Q. 1593 (sommaire AJ-2009-091) se tiendra à la reprise de la séance, le mardi 22 décembre 2009 à 18 h 30.)

### **CV-2009-1461 *Ajournement de la séance***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'ajourner la présente séance au lendemain, soit le mardi 22 décembre à 18 h 30, et ce, conformément à l'article 42 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q.*, chapitre R-2, pour l'adoption du *Règlement sur le traitement des membres du conseil à la suite de la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1593* (sommaire décisionnel AJ2009-091).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

La séance est ajournée au mardi 22 décembre à 18 h 30. Il est 21 h 50.

Sont présents: Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, président  
Monsieur le conseiller Jean Guilbault, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Christiane Bois	Patrick Paquet
Simon Brouard	François Picard
Yvon Bussièrès	Ginette Picard-Lavoie
Richard Côté	Gérald Poirier
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Chantal Gilbert	Marc Simoneau
Anne Guérette	Odette Simoneau
Geneviève Hamelin	Denise Tremblay Blanchette
Sylvain Légaré	Denise Trudel
Julie Lemieux	Marie France Trudel
Lisette Lepage	Suzanne Verreault
Francine Lortie	Steeve Verret
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

À 18 h 54, monsieur le président Jean-Marie Laliberté constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

**CV-2009-1468** *Règlement sur le traitement des membres du conseil à la suite de la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1593 - AJ2009-091 (Ra-1503)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le traitement des membres du conseil à la suite de la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1593.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Jean-Marie-Laliberté, déclare la séance close à 18 h 55, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

---

Jean-Marie Laliberté  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/lh